

# COMPTE RENDU REUNION du Conseil Municipal du 7 février 2019

**Présents** : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BABOLAT Coraline, BONNARD Paul, DURAND Maël, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre et LASSEIGNE Paul.

**Absents** : JANIN Éric, JACQUEMIN Emilie

**Secrétaire** : Madame BABOLAT Coraline a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte le dernier compte rendu.

## 1. Reconduction de la télétransmission des actes au contrôle de la légalité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la signature de la convention avec le CDG01 pour le changement de prestataire. Nous travaillerons avec DOCAPOST à compter du 01/01/2019. La Préfecture de l'Ain nous informe que nous devons signer un avenant à la convention pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité et qu'il est nécessaire de délibérer sur la poursuite de cette télétransmission et d'autoriser l'exécutif à signer l'avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la prolongation de la télétransmission des actes au contrôle de légalité, par tacite reconduction, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la Préfecture, et tous documents se rapportant à ce dossier.

## 2. Droit d'éviction pour achat des terrains de défense incendie des entreprises agricoles

Vu les délibérations n°2018\_12\_005 et n°2018\_12\_006 du 13 décembre 2018 relatives aux acquisitions de terrains pour l'implantation de réserve souple de défense incendie ;

Vu le protocole départemental de l'AIN relatif aux indemnités d'éviction à allouer aux exploitants agricoles du département de l'AIN évincés lors d'acquisitions immobilières par toutes les collectivités et tous les organismes soumis au contrôle des opérations immobilières de juin 2012 signé entre la direction départementale des finances publiques, la Chambre d'agriculture de l'AIN et la Fédération départementale des syndicats agricoles de l'AIN ; Considérant que par délibération, la Commune a acté l'acquisition de différentes parcelles afin de permettre l'implantation de réserve souple de défense incendie;

Concernant les indemnités, pour M. Maël Durand, la surface d'éviction est de 591 m<sup>2</sup> et le montant de l'indemnité de 454,12 euros, pour Éric Janin, la surface d'éviction est de 1 380 m<sup>2</sup> et le montant de l'indemnité de 1 060,39 euros. Ces montants ont été évalués par le service des domaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les clauses des conventions générales d'indemnisation pour la perte d'exploitation dans le cadre de l'acquisition de terrains réalisées pour l'implantation de réserve souple de défense incendie devant être conclues avec les exploitants suivants Maël Durand et Éric Janin.

## 3. Moratoire de l'association des maires

Monsieur le maire informe le conseil municipal du moratoire de l'AMF, à l'unanimité ils soutiennent la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

## 4. Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la valeur au mètre carré de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En effet par arrêté du journal officiel du 21 décembre 2018, elle passe de 660 €/m<sup>2</sup> (valeur de 2011) à 753 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des présents **ACCEPTE** le nouvel indice **au 1<sup>er</sup> janvier 2019**, laisse le taux à **2,5 %**, **EXONERE TOTALEMENT** : les abris de jardins soumis à déclaration préalable, les places de parking et les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>, **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 5. Questions diverses

### a) Point budget

Monsieur le Maire informe le conseil sur les dépenses réalisées en 2018 et les projets 2019.

En 2018, la commune a dépensé

- 16 000€ pour l'entretien de la voirie,
- 36 000€ d'investissement au budget principal (réfection toiture bâtiment école/mairie, toiture lavoir, acquisition salle paroissiale)
- 7 500€ pour la numérisation des réseaux
- 8 700€ pour la modification et le changement d'emplacement des compteurs d'eau

### b) Parcelles forestières

Monsieur le Maire informe le conseil que les services de l'état ont recensé des parcelles de bois non attribuées. Ces parcelles peuvent être acquises gratuitement par la commune après acceptation par le conseil. Une délibération sera prise prochainement.

### c) Projet parking cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une étude a été menée pour la construction d'un parking attenant au cimetière. Celui-ci sera réalisé lors de la mise en place de la citerne souple de défense incendie de la commune.

### d) Défense incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est lancée pour l'implantation de 2 citernes souples de défense incendie ainsi qu'un renforcement du réseau d'eau potable entre le réservoir et le quartier du haut. Un appel d'offre sera bientôt mis en place.

### e) Ecole obligatoire

Monsieur le Maire informe le conseil que l'école sera obligatoire à partir de 3 ans et qu'il a fait un courrier au député Damien ABAD afin d'avoir des précisions sur la modalité d'accueil.

### f) Point internet

Pour information à l'ensemble de la population, un ordinateur a été mis en place à la mairie afin que chacun puisse avoir un accès à internet et effectuer leurs démarches administratives. L'ordinateur est en libre accès aux horaires de mairie.